

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Numéro CAS: 64-19-7
Nom du Produit: Acetic Acid 60 %
Date de Révision: janv. 05, 2018 **Date d'Impression:** janv. 05, 2018
Version: 1.1 **Remplace Date:** juil. 03, 2017
Nom du fabricant: Thames River Chemical Corp.
Adresse: 5230 Harvester Road Burlington, ON, CA, L7L 4X4
Numéro d'urgence: CHEMTREC (800) 424-9300
Numéro de téléphone: 905-681-5353
Fax: 905-681-5377
Utilisations recommandées: Réservé à un usage en laboratoire ou industriel.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Matières corrosives pour les métaux - Catégorie 1
Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger - Physique

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence - Général

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
Se laver/Laver ses mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir les Premiers Soins sur la FDS).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient en conformité avec les règlements locaux/nationaux/internationaux. La gestion des déchets devrait être faite en pleine conformité avec les lois nationales, régionales et locales.

Dangers physiques non classifiés par ailleurs

Aucune donnée disponible.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Aucune donnée disponible.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

| CAS | Nom Chimique | % de Masse |
|--------------|----------------|------------|
| 0000064-19-7 | Acide acétique | 60% |
| 0007732-18-5 | Eau | 40% |

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, le personnel formé devrait administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact éventuelles si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que les soins médicaux soient disponibles. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage.

Contact cutané

Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés, souliers et articles de cuire (e.g. bracelets de montre, ceintures). Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la peau avec de l'eau tiède qui coule doucement/Se doucher pour une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que les soins médicaux soient disponibles.

Voie orale

Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune donnée disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune donnée disponible.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur: Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée ou mousse antialcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Incendie majeur: Eau pulvérisée, brouillard or mousse antialcool

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Libération violents de vapeur ou eruption peut se produire lors de l'application de jet d'eau direct sur le liquid chaud. Les contenants peuvent exploser au feu. Un feu peut produire des gaz irritants et corrosifs. Peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable lors des contacts avec les métaux. Non-combustible, la substance elle-même ne brûlera pas, mais se décomposera à la chaleur et produira des vapeurs corrosives.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personne non autorisé. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle. Incendie majeur: Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Mesures de protection spéciales

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et tenue de feu complète. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Mesures d'urgence

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personne non autorisé. Rester en hauteur et/ou en amont. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. Évacuer et isoler la zone de danger et tenir personnel inutile à l'écart.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive. Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler la zone une fois que le nettoyage est terminé. Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un récipient pour élimination.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Ce produit n'est pas destiné à la consommation humaine ou animale. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Des douches et stations

oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. S'assurer que les contenants sont bien fermés, sauf lorsqu'on prélève le contenu. Protéger les contenants contre les chocs ou contre tout autre dommage physique lors de l'entreposage, du transfert ou de l'utilisation. Les manipulations doivent être effectuées dans une hotte, une boîte à gants ou autre dispositif de confinement approprié. Séparer des autres classes de danger et entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'écart des sources d'inflammation et des incompatibilités. Prévoir un confinement secondaire pour les matériaux toxiques. Entreposer, manipuler et utiliser les matériaux corrosifs dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer sur des étagères de métal. Entreposer les contenants dans des bacs ou sur des plateaux de plastique pour un confinement secondaire. Garder un minimum de matériel dans les zones de travail. Éviter les changements rapides de température dans les zones de stockage de liquides. Entreposer à des températures au-dessus de leurs points de fusion/congélation respectifs. Ne jamais entreposer des agents corrosifs au-dessus du niveau des yeux. Étiqueter les cabinets avec l'avertissement "MATÉRIAUX TOXIQUES" ou autre avertissement similaire.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistantes à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes fait à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Toujours demander conseil à votre fournisseur de gants. Utiliser un tablier et des bottes de matériaux chimiquement imperméables tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

| Nom de la composante chimique | CANsmg | CANspmm | CANtmg | CANtppm | OSHA smg | OSHA spm | OSHA tmg | OSHA tppm | OSHA Carcinogen - OSHA Carcinogen | OSHA Tables Z1_Z2_Z3 | OSHA Skin Designation | ACGIH smg |
|-------------------------------|--------|---------|--------|---------|----------|----------|----------|-----------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------|
| Acide acétique | 39 | 15 | 26 | 10 | | | 25 | 10 | | 1 | | 37 |

| Nom de la composante chimique | ACGIH spm | ACGIH tmg | ACGIH tppm | ACGIH TLV Basis | ACGIH Carcinogen | ACGIH Notations - ACGIH Notations |
|-------------------------------|-----------|-----------|------------|--------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Acide acétique | 15 | 25 | 10 | URT & eye irr; pulm func | | |

func - fonction, irr - Irritation, pulm - pulmonaire, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité

8.68 lb/gal

| | |
|------------------------------|--|
| Densité | 1.04 |
| Apparence | liquide clair et incolore |
| Description de l'odeur | odeur piquante et pénétrante de vinaigre |
| Seuil de l'odeur | 0.07 mg/l |
| pH | 2.4 (solution à 6%) - très acide |
| Point de fusion/congélation | -26.5 |
| Point d'ébullition bas | 118 °C |
| Point d'ébullition élevé | N/A |
| Point d'éclair | >93 °C |
| La Pression de Vapeur | même que pour l'eau |
| La Densité de Vapeur | N/A |
| Taux d'évaporation | même que pour l'eau |
| Niveau Supérieur d'explosion | N/A |
| Niveau Inférieur d'explosion | N/A |
| Solubilité dans l'eau | Complete |
| Coefficient eau / huile | -0.17 |
| Viscosité | 1.06 centipoise (25°C) |

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible.

Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des températures élevées, du gel, et éviter le contact avec des matières incompatibles.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides, agents oxydants et réducteurs.

Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, absorption cutanée.

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

0000064-19-7 Acide acétique

CL50 (souris): 2810 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 5620 ppm (exposition de 1 heure) (17)

DL50 (voie cutanée, cochon d'Inde): 3360 mg / kg (citée comme étant 3,2 ml / kg) (solution à 28%) (24, non confirmée)

DL50 (orale, rat): 3530 mg / kg (concentration non spécifiée) (18)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Ce produit peut se déplacer avec les eaux de surface ou souterraines parce que sa solubilité dans l'eau est: 100%

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler dans les chaînes alimentaires de l'environnement

Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

devrait être légèrement toxique pour les espèces aquatiques en raison de l'acidité

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis

Numéro ONU: UN2790

Désignation officielle de transport: Acide acétique en solution, contenant au moins 50% mais au maximum 80% (mass) d'acide

Classe de danger: 8

Groupe d'emballage: III

Substance dangereuse (RQ): Aucunes données disponibles.

Danger d'inhalation toxique: Aucunes données disponibles.

Polluant marin: Aucunes données disponibles.

Note/provision spéciale: Aucunes données disponibles.

Informations Transports Canada

Numéro ONU: UN2790

Désignation officielle de transport: Acide acétique en solution, contenant au moins 50% mais au maximum 80% (mass) d'acide

Classe de danger: 8

Groupe d'emballage: III

Polluant marin: Aucunes données disponibles.

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de MARPOL 73/78): Aucunes données disponibles.

Note/provision spéciale: Note / Special Provision

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| CAS | Nom Chimique | % de Masse | Liste des réglementations |
|--------------|----------------|------------|---|
| 0000064-19-7 | Acide acétique | 60% | DSL,TSCA,EU_EC_Inventory - EC Inventory |
| 0007732-18-5 | Eau | 40% | DSL,TSCA,EU_EC_Inventory - EC Inventory |

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail)

Version 1.1:

Date de Révision: janv. 05, 2018

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.